

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération
n° DEL261021/16

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : ROCCHI André ; PAOLI Christian ; FILIPPINI Marie-Laure ; FRATICELLI Jean-Jacques ; SANTONI Marie-Josée ; GUIDICELLI Sébastien ; ANDREANI Agnulina ; SUSINI Vincent ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; FRANCISCI Lisa ; OTTOMANI Jean-François ; COLOMBANI Victoria ; MICAELLI Marie-Luce ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; PIERI Pierre-Louis ; PAOLI Jules François ; FABRE-ACHILLI Nadine ; SALDANA Esteban ; VILLARD-ANGELI Dominique ; FARENC Nicole ; POLINI André.

Etaient représentés : PAOLI Franck par PAOLI Christian ; BARBONI Toussaint par Sébastien GUIDICELLI ; ELEGANTINI Muriel par DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; ANGELI Filippu Antone par ROCCHI André ; MURGIA Sandrine par FRATICELLI Jean-Jacques ; PIREDDA Albert par SALDANA Esteban.

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Lisa FRANCISCI

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 28 octobre 2021

Convocation : 18 octobre 2021

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION DE JARDINS PARTAGES

Le maire rappelle que par délibération n°2020/12 du 19 octobre 2020, le conseil municipal avait approuvé la nécessité d'engager une étude, afin d'élaborer un premier diagnostic de faisabilité de jardins partagés sur deux sites de la commune, Morta et Quarciolo, à disposition des locataires des HLM Morta et Querciolo, et plus largement aux habitants, sur les parcelles cadastrées AD 173 et AD 229 appartenant à l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse (OPH2C).

Ces jardins partagés seront un projet emblématique pour la commune et une vitrine pour le développement durable de Prunelli Di Fium'Orbu :

- En terme social, les objectifs concernent une ouverture sur le quartier, apporteront de la mixité sociale, l'appropriation de l'espace par les habitants, la responsabilisation citoyenne et l'intérêt d'un nouveau rapport à la nature.
- En terme économique, les objectifs concernent la production individuelle et collective, la lutte contre la précarité et le gaspillage alimentaire, notamment dans ces lieux de grande précarité. Il s'agira également dans une zone délaissée de revaloriser les espaces urbains.
- En terme environnemental, les objectifs concernent l'éducation à l'environnement, la qualité du paysage urbain, le développement des continuités écologiques et la pratique du jardinage éco responsable. Les jardins partagés seront conçus, aménagés et animés de manière concertée avec les habitants. Ces jardins changeront l'atmosphère de ces quartiers en impulsant une dynamique et en recréant le lien social.

Cette étude réalisée entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2021, jointe en annexe de la présente, apporte les conclusions et les éléments de gouvernance du projet (AVP-S), dont notamment la pré estimation financière des travaux pour les deux sites, répartie comme suit :

Morta :	53 286,00 € HT
Quarciolo :	74 495,00 € HT
Aléas 5%	6 389,00 € HT
Animation et formation des jardiniers pour six séances sur deux ans sur chaque jardin :	3 000,00 € HT

Soit un total de : 137 170,00 € HT

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il conviendrait de procéder à une demande d'aide financière au titre du schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif Corse (SADPMC) auprès de la Direction de l'Attractivité et des Dynamiques Territoriales de la Collectivité de Corse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet de mise en place de jardins partagés sur les deux sites retenus de la commune de Prunelli di Fium'Orbu, Morta et Quarciolo pour un montant pré estimé à 137 170,00 € HT
- D'approuver le plan de financement dudit projet tel que :

Direction de l'Attractivité et des Dynamiques Territoriales de la Collectivité de Corse, au titre du schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif Corse (SADPMC)	80 % soit 109 736,00 €
Commune de Prunelli di Fium'Orbu	20 % soit 27 434,00 € HT

- D'inscrire au budget les crédits nécessaires
- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à ce projet

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.


Le Maire,

Accusé de réception en préfecture 02B-212002513-20211026-DEL261021-16-DE Date de réception préfecture : 28/10/2021
--